OCOM C390.03 – ORIENTER UNE CARTE PAR INSPECTION

1. **Rendement.** Orienter une carte par inspection.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carte topographique du secteur d'exercice,

      (2) l'emplacement du cadet sur la carte,

      (3) de la supervision, et

      (4) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Installation en campagne durant le jour avec au moins trois objets dominants qui se trouvent sur la carte donnée.

3. **Norme.** Conformément au document B-GL-382-005/PT-001, le cadet doit orienter une carte par inspection, y compris :

   a. choisir trois objets dominants bien en vue et les trouver sur la carte;

   b. tourner la carte jusqu'à ce que les trois objets dominants s'alignent avec les mêmes objets situés sur le terrain; et

   c. s'assurer que toutes les entités sur la carte correspondent à la topographie.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer le but d'orienter une carte.	Exposé interactif	5 min	A2-041 (p. 75)
PE2	Expliquer et démontrer la façon d'orienter une carte, y compris : a. identifier un emplacement approximatif sur la carte; b. choisir trois objets dominants autour de l'emplacement actuel du cadet et les trouver sur la carte; c. tourner la carte jusqu'à ce que tous les objets identifiés sur la carte s'alignent dans la direction dans laquelle se trouvent les objets sur le terrain; et d. s'assurer que toutes les entités s'alignent avec leur emplacement sur la carte.	Démonstration et exécution	20 min	A2-041 (p. 75)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	5 min
c.	Démonstration et exécution :	20 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de donner aux cadets un aperçu de la raison d'orienter une carte.

   b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon d'orienter une carte par inspection, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence.** A2-041 B-GL-382-005/PT-001 Forces canadiennes. (2006). *Cartes, dessins topographiques, boussoles et le système mondial de positionnement*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. une carte de démonstration,

   c. une carte topographique du secteur d'exercice, et

   d. l'emplacement du cadet sur la carte.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. une carte topographique du secteur d'exercice, et

   b. l'emplacement du cadet sur la carte.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques.** S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.